



Porter plainte pour insultes raciales et non paiement

Par **mkhayati**, le **23/12/2008** à **15:17**

Bonjour,
Je ne sais dans quelle rubrique poster alors je met ma question en droit général.
Voilà mon souci, j'ai vendu un objet à quelqu'un rencontré sur un forum.
Cette personne devait me le régler en plusieurs fois, et finalement aujourd'hui même pas 50% de la somme convenue est réglée.
J'ai bien sûr des éléments et des témoins pouvant prouver les choses suivantes :
1 : le prix initial.
2 : ce qui a été versé.
3 : Le fait que l'acheteur possède l'objet.
4 : Le refus catégorique de me régler le reste bien qu'il ait les fonds (des messages de sa part où il le dit)
5 : Des insultes raciales, ainsi que mes origines sont la raison qui fait qu'il refuse de me payer.
6 : Le fait qu'il garde l'argent de côté pour me le verser si jamais j'intente une action (ce qui "prouve" sa mauvaise foi)
7 : Le fait qu'il ait remis en vente l'objet alors que nous étions déjà en litige et en me précisant que le fruit de cette vente ne servirait pas à me régler.
Que faire dans ce cas de figure sachant que :
1 : la somme restant due est de 220€.
2 : je ne connais que le nom de cette personne, le prénom de son amie, le village où il est censé résider (je n'ai pas son adresse il est venu chez moi prendre livraison de l'objet)
Ma question est :
Quelle procédure dois-je engager ?
Merci à vous.

Par **jeetendra**, le **23/12/2008** à **17:32**

bonsoir, il vous faut saisir le juge de proximité du lieu où il habite, pas besoin d'avocat, cordialement